

COMMUNE DE WEMMEL
Conseil communal Jeudi 25 octobre 2018

Décisions

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Marcel Van Langenhove**, **Bernard Carpriau**, **Monique Van der Straeten**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Christian Andries**, **Didier Noltincx**, **Roger Mertens**, **Jacqueline Moreau**, **Roberto Galluccio**, **Alain Stubbe**, **Thierry Mombeek**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Veerle Haemers**, **Marc De Groote**, **Alba Morganti**, conseillers ; **Rudi Seghers**, directeur général faisant fonction ;

Excusés : **Christine Lemmens**, échevine ; **Jeannine Sarels**, **Koen Weemaes**, **Michèle Laemont**, **Eugène Verbist**, conseillers ;

Absents : **Bernard Hoebanckx**, conseiller ;

*La conseillère **Alba Morganti** est présente à partir du point 2.*

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil communal du 06/09/2018. Ce point est approuvé par 17 voix pour et 1 abstention (Wies Herpol).
2. Modification budgétaire n° 3-2018. Ce point est approuvé par 14 voix pour, 1 contre (Roberto Galluccio) et 4 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens et Alain Stubbe).
3. Modification budgétaire n° 1-2018 CPAS. Il en est pris connaissance.
4. Procédure pour l'approvisionnement des comptes. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
5. Sibelgas Zijp : bail emphytéotique. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
6. Réalisation d'un dossier technique pour les différents sites communaux suivant l'AR du 04/12/12 – Approbation du cahier des charges et modalités d'adjudication. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
7. Établissement d'une servitude concernant le projet d'égout rue E. Van Elewijck. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
8. Plan particulier d'urgence et d'intervention communal (PPUI) – Pénurie d'électricité – Approbation de l'actualisation 2018-2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
9. Approche collective pour IBA (Traitement individuel des eaux usées) – via TMVW – FARYS. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

10. Détermination provisoire du transfert (suppression partielle et déplacement) du sentier 45 – entre Obberg et l'avenue des Étangs. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
11. Modification du règlement de roulage : aménagement d'un passage clouté au Zijp, au Markt, rue P. Vertongen, rue L. Vander Zijpen. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
12. Modification du règlement de roulage : adaptation de l'arrêt et du stationnement avenue A. Burvenich. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
13. Règlement concernant le placement (provisoire) de caméras fixes dans un lieu accessible au public (non privé) – modification du règlement de surveillance par caméra. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
14. Haviland : assemblée générale extraordinaire 12/12/2018 – désignation d'un représentant et approbation du changement de statut. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
15. Intradura : assemblée générale extraordinaire 19/12/2018 – désignation d'un représentant et approbation du changement de statut. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Didier Noltincx

- Signale que lors des élections du 14/10/2018, il y a eu des files d'attente de parfois plus d'une heure.

Certaines personnes sont rentrées chez elles sans avoir voté. Il demande quelles conclusions on peut en tirer et quelles mesures seront prises à l'avenir.

Le bourgmestre répond que toutes les personnes qui étaient présentes au bureau de vote après l'heure de fermeture – 15 heures – ont pu voter.

Les délais d'attente étaient plus longs qu'à l'accoutumée, en particulier dans 2 bureaux de vote où les procédures ont été suivies très méticuleusement. La disposition des bureaux et le fait qu'il n'y avait qu'une seule entrée ont par ailleurs posé problème. À l'avenir, le vote sera organisé sur 2 sites. On pourrait par exemple utiliser la salle de ping-pong du hall de sport comme local de vote additionnel.

- Signale que la propreté aux abords du hall de sport laisse à désirer. Les riverains exigent que des mesures soient prises pour garantir la propreté et la sécurité de leur quartier.

Le bourgmestre répond que le hall de sport fait bel et bien l'objet de contrôles. Les déchets sont évacués plusieurs fois par semaine et des sanctions administratives communales sont infligées au besoin. Des caméras ont par ailleurs été installées. Il reste toutefois difficile d'identifier et de sanctionner les vandales. Augmenter le nombre d'aspirateurs pourrait permettre d'évacuer plus de saletés, mais il s'agit avant tout d'un problème de société. C'est un changement de mentalité qu'il faudrait.

Monique Froment

- Explique que la commune de Vilvorde a installé des dalles à cigarettes. L'initiative est un succès : en un an, environ 36.500 mégots y ont été jetés. Les rues et les trottoirs de Vilvorde restent donc propres. Ne serait-ce pas une bonne idée pour Wemmel ?

Le bourgmestre répond qu'il s'agit d'un coût qui devrait être repris dans le plan pluriannuel.

Vincent Jonckheere fait remarquer que ce projet suscite aussi des réactions négatives, à savoir que les dalles à cigarettes ne dissuadent pas les fumeurs et n'ont donc aucune valeur éducative. Peut-être devrions-nous plutôt opter pour les cendriers de poche comme ceux qui ont été distribués dans le cadre de Parking W. Cependant, la meilleure approche consisterait à sensibiliser les habitants aux dangers du tabagisme.

Monique Froment propose de publier un article à ce sujet dans le bulletin d'information.

Steve Goeman

Indique que nombre de commerçants wemmelois sont à la recherche d'une plateforme où ils pourraient publier leurs offres d'emploi, par exemple sur le site Internet de la commune. Comme il n'y a pas de bureaux d'intérim à Wommel, la commune elle-même pourrait peut-être leur venir en aide. Le bourgmestre répond que ce n'est pas le rôle de la commune d'aider les entrepreneurs à trouver du personnel. La loi sur les marchés publics doit également être prise en compte. Le CPAS peut par contre, dans le cadre de sa mission, mettre au travail les chômeurs de longue durée. Monique Van der Straeten répond qu'un salon de l'emploi sera organisé en 2019 et que les entrepreneurs locaux auront l'occasion d'y prendre part. En outre, les jeunes peuvent souvent être interpellés sur les réseaux sociaux par des employeurs potentiels.

La prochaine assemblée du Conseil communal se tiendra le 22/11/2018.

Cette liste contenant une description succincte des décisions est consultable auprès du secrétariat communal, à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wommel, pendant les heures d'ouverture et ce jusqu'au 08/11/2018.

Wommel, le 30/10/2018

Par ordonnance :
Le directeur général faisant fonction
RUDI SEGHERS

Le président
RAF DE VISSCHER

